PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 16 MAI 2023 A 19H00 SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL MAIRIE DE THEDING

L'an deux mil vingt-trois le seize mai à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle du conseil municipal suite à la convocation du 5 mai 2023 sous la présidence du Maire, Jean-Paul HILPERT.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Jean-Paul HILPERT, François SALING, Eliane FISCHER, Tulio PALA, Sandrine BOESZE, Dominique LEBLANC, Lionel ULLMANN, Walter GATTERA, Philomène MARGANI, DI PIETRO Francesca, Frédéric BAUMANN, Sandrine TOURDOT, Jean PROFIT, FORTE Nadine (arrivée à 19h45).

Procurations et absents excusés

Françoise NAPOLI donne procuration à Philomène MARGANI. Pascale BOTZUNG donne procuration à Frédéric BAUMANN. GIGLIA Jonathan, SNIATIECKI Jonathan, BECKER Dany. ARNOLD Marie-Louise, Marie Rose SCHMITT.

Absents

KOC Serdal, BOUKROUNA Souhaila,

Approbation du dernier compte rendu

Les membres du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 13 avril 2023.

ORDRE DU JOUR

I AFFAIRES JURIDIQUES

I.A. Contentieux Impasse de la Liberté KOENIG-COMMUNE DE THEDING

• Décision du Tribunal Administratif de Strasbourg en date du 3 avril 2023

II JURYS CRIMINELS

II.A. <u>Tirage des membres susceptibles de siéger aux jurys criminels en 2024</u>.

III AMENAGEMENT D'UN NOUVEL ESPACE PUBLIC EN CŒUR DE VILLAGE

- III.A. Ferme Faber et ses abords.
 - Résultat de la mission du C.A.U.E.

IV FINANCES

IV.A. Equipement des salles communales (vaisselle, cafetières etc...)

IV.B. <u>Transport scolaire</u>

Rentrée scolaire 2023-2024. Cartes de bus.

IV.C. Nouvelle mairie : avance de TVA

• Crédit relais de 350.000 €

IV.D. <u>Demandes de subventions diverses</u>

- Ancien combattants et victimes de guerre de Farébersviller.
- Association Loisirs et détente.
- Association « Le Chardon » Chalet du Forst.

V <u>Chasse Communale – 2024-2033</u>.

Désignation de la commission communale

VI <u>DIVERS</u> INFORMATIONS

- 1. CIMETIERE COMMUNAL Columbarium
- 2. SENATORIALES
- 3. ATELIERS JEUNES

Désignation du secrétaire de séance

En vertu de l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal décide de désigner M. Dominique LEBLANC en qualité de secrétaire de séance.

I AFFAIRES JURIDIQUES

I.A. Contentieux Impasse de la Liberté KOENIG-COMMUNE DE THEDING

 Décision du Tribunal Administratif de Strasbourg en date du 3 avril 2023

Le Conseil Municipal est appelé à prendre acte du jugement du Tribunal Administratif de Strasbourg (audience du 20 mars 2023, décision du 3 avril 2023) par lequel il prononce l'annulation de la délibération du Conseil Municipal du 15 septembre 2021.

Le Conseil Municipal, après lecture par le Maire, du jugement rendu par le T.A. de Strasbourg **décide**

- De prendre acte de ce jugement et avoir pris connaissance des conclusions et notamment les précisions quant à la décision motivée du jugement, « s'agissant d'une ancienne voie publique, conformément au Code de la voirie routière (article L 112-8) il aurait fallu mettre en demeure tous les propriétaires riverains de cette voie, quelle que soit l'utilité pour eux de celle-ci, a pour objet de leur permettre d'être informés de ce projet d'aliénation et de présenter une offre d'achat chiffrée et constitue pour eux une garantie. Il s'ensuit que l'irrégularité de la délibération attaquée a privé les requérants d'une garantie ».
- De ne pas faire appel audit jugement auprès de la Cour Administrative d'Appel de Nancy
- **De se conformer** à la procédure précisée par l'article L.112-8 du Code de la Voirie Routière et de consulter les deux riverains. Pour mémoire le prix avait été fixé à 3.600,74 €, frais de notaire à charge de l'acquéreur.

II JURYS CRIMINELS

II.A. Tirage des membres susceptibles de siéger aux jurys criminels en 2024.

Comme chaque année, les membres du conseil municipal sont appelés à tirer au sort sur la liste électorale 6 personnes soit un nombre de noms triple à celui fixé à l'article 2 de l'arrêté préfectoral n° 2023/DCL/4/418 du 5 avril 2023. Seules deux personnes seront susceptibles de figurer sur la liste du jury criminel qui sera appelé à

siéger en 2024. Le conseil municipal se propose de tirer au sort publiquement des listes électorales communales des **3 bureaux de vote**, un nombre **6 personnes**.

NOMS	PRENOMS	DATE DE NAISSANCE =	ADRESSES	VILLES
CARTOLANO	Cindy	14/05/1988	31 rue de Cocheren	57450 - THEDING
HILPERT épouse CARTOLANO	Valérie - Jeanne 22/09/1967		31 rue de Cocheren	57450 - THEDING
FREIMAN	Céline	23/2/79	4 rue de la Colline	57450 - THEDING
VASSEUR épouse CHACHOUA	Elodie, Régine, Andrée	14/1/74	3C rue d'Ebring	57450 - THEDING
URBAS	Marie-Jeanne	14/11/61	34 rue de la Cité	57450 - THEDING
KLINGLER épouse BARGOIN	Marie-Pascale	5/9/61	22 Impasse des Roseaux	57450 - THEDING

Arrivée de Nadine FORTE à 19H45

III AMENAGEMENT D'UN NOUVEL ESPACE PUBLIC EN CŒUR DE VILLAGE

III.A. Ferme Faber et ses abords.

• Résultat de la mission du C.A.U.E.

Chaque conseiller a été destinataire du résultat de la consultation réalisée à la demande du Conseil Municipal et par convention n° 2022.43 signée avec le CAUE et concernant l'aménagement d'un nouvel espace public en cœur de village sur le site et abords de la « **Ferme Faber** ».

Les points repris dans ce rapport :

- 1. La demande et le contexte
- 2. Analyse du contexte : la ferme Faber et l'environnement urbain.
 - a. La ferme Faber.
 - b. Les équipements communaux.
 - c. L'environnement urbain et les espaces publics.
- 3. Propositions schématiques de transformation urbaine.

Il est proposé d'adopter ce schéma de réhabilitation du vieux quartier.

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité

 D'adopter le schéma de réhabilitation du vieux quartier tel qu'il est présenté par le C.A.U.E. de la Moselle.

IV FINANCES

IV.A. Equipement des salles communales (vaisselle, cafetières etc...)

• Révision des prix du remplacement en cas de perte ou de casse lors des locations.

Le conseil municipal, décide, à la majorité

0

• **D'appliquer** le nouveau bordereau de prix révisé de la vaisselle en cas de perte ou de casse lors des locations. A noter que l'ancien bordereau de prix datant de l'année 2018 n'avait pas été réactualisé.

Les prix indiqués sur le bordereau seront susceptibles d'évoluer et la liste actualisée dans la mesure où elle n'est pas exhaustive.

Nouvelle grille tarifaire

TARIF 2023 : VAISSELLE CASSEE OU PERDUE			
DESIGNATION	PRIX UNITAIRE TTC		
ASSIETTE CREUSE D.235	4,50 €		
ASSIETTE DESSERT D.190	4,00 €		
ASSIETTE GRANDE PLATE D.26	5,80 €		
CAFETIERE	21,00 €		
CORBEILLE A PAIN INOX	5,50 €		
COUTEAU BOUCHER 30 cm	17,50 €		
COUTEAU PAIN LAME MICRO DENTURE	6,00 €		
COUTEAU	4,50 €		
COUVERCLE CAFETIERE	7,60 €		
CUILLERE A SOUPE OU FOURCHETTE	2,50 €		
CUILLERE CAFE	1,50 €		
ECUMOIRE INOX D.12	8,50 €		
EPLUCHEUR	3,50 €		
FOURCHETTE DESSERT	2,50 €		
LOUCHE GRANDE	8,00€		
GRAPPIN L.50 INOX	17,00 €		
LEGUMIER	18,30 €		
LOUCHE	6,50 €		
PELLE A TARTE	5,00 €		
PLATS INOX 46 cm	13,50 €		
PLATS INOX 60 cm	14,50 €		
SALADIER 23 CM	3,80 €		
SALADIER 26 CM	7,20 €		
SAUCIERE	18,30 €		
SOUPIERE	18,30 €		
SOUS TASSETHE D.140	3,50 €		
SPATULE COUDEE PLEINE L.50	11,50 €		
SUCRIER + COUVERCLE INOX 35CL	10,00 €		
TASSE THE 15CL	3,50 €		
THERMOS 1,9L BEC VERSEUR	45,00 €		
TIRE BOUCHON DOUBLE LEVIER INOX ET BOIS	11,00€		

TIRE BOUCHON DOUBLE LEVIER COUTALE	6,00 €
TIRE BOUCHON A LEVIER	6,50 €
VERRE (tout type)	3,00 €

IV.B. <u>Transport scolaire</u>

Rentrée scolaire 2023-2024. Cartes de bus.

La commission à la vie scolaire et la vie associative qui s'est réunie le 11 mai dernier a examiné le point relatif au financement d'une partie du transport scolaire par une participation financière des utilisateurs par le biais des cartes de bus.

Les commissions citées proposent de ne pas fixer une participation financière sur la délivrance des cartes de bus.

Le Conseil Municipal décide, à la majorité par les votes suivants

- o « Contre » une participation financière (11 voix),
- o 2 abstentions
- 1 vote « pour » une participation.
- De rejeter une participation financière sur la délivrance des cartes de bus.

A noter qu'un pointage du présentiel dans le bus sera réalisé.

La présente décision reste valable jusqu'à la fin de l'actuelle mandature.

IV.C. Nouvelle mairie : avance de TVA

Crédit relais de 350.000 €

Dans le cadre du plan de financement établi pour la nouvelle mairie une consultation auprès de **six organismes prêteurs** a été lancée pour la mise en place d'un crédit relais de 350.000 € au titre d'avance de FCTVA sur l'opération de construction de la nouvelle mairie. Sur les six seuls 3 ont répondu dont la Banque des Territoires qui ne réalise pas de prêt relais.

Le résultat des offres réceptionnées est récapitulé dans le tableau ci-après

MONTANT DU PRÊT	RELAIS		
Montant	350 000,00 €		
Nombre de mois année	12		
Organisme	Taux fixe		Frais de
	1 an	2 ans	dossier
Caisse du Crédit Mutuel	4,12%	4,15%	350,00€
	Intérêts		Mois
Intérêts annuels	→ 14 420,00 €	14 525,00 €	5 👡
Intérêts prorata temporis	→ 6 008,33 €	6 052,08 €	Nombre de mois
		Simulation déblocage fin juillet	
Crédit Agricole de Metz		4,24%	350,00€
			Mois
Intérêts annuels		14 840,00 €	5
Intérêts prorata temporis		6 183,33 €	Nombre de mois
		Simulation	n déblocage fin juillet

Le Conseil Municipal après analyse des différentes offres décide à la majorité moins 1 abstention

De souscrire un prêt relais de **350.000** € auprès de la Caisse du Crédit Mutuel pour une durée de **deux ans** au taux de **4,15 %.** Les frais de dossier seront de 0,10 % soit de **350** €.

• D'autoriser le Maire à signer le contrat et toutes pièces qui s'y rapporteraient.

IV.D. Demandes de subventions diverses

La commission à la vie associative et scolaire qui s'est réunie le 11 mai 2023 a proposé les subventions suivantes :

Le Conseil Municipal prend acte des propositions des commissions indiquées ci-dessus et décide :

• Pour l'Association Loisirs et détente de Théding :

o Proposition de la commission : 300 €

o Décision du Conseil Municipal :

■ A l'unanimité : 300 €

Association pour la Nature Le Chardon Chalet du Forst pour la fête de la Musique

o Proposition de la commission : 500 €

Décision du Conseil Municipal :

A l'unanimité : 500 €

• Ancien combattants et victimes de guerre de Farébersviller

Proposition de la commission : 100 €

o Décision du Conseil Municipal :

A l'unanimité : 100 €

V <u>Chasse Communale – 2024-2033</u>.

Désignation de la commission communale

Au regard du cahier de charge type des chasses communales ou intercommunales de Moselle pour la période du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033 annexé à l'arrêté préfectoral n° 2023-DDT-SERAF-UFC n°9 du 20 avril 2023 le Conseil Municipal est appelé à mettre en place la commission communale qui est constituée comme suit :

- Le maire président ou son représentant, et deux conseillers municipaux désignés par le conseil municipal ;
- Le directeur départemental des territoires ou son représentant ;
- Le trésorier municipal ou son représentant ;
- Le président de la chambre départementale d'agriculture ou son représentant ;
- Le président de la fédération départementale des chasseurs ou son représentant ;
- Le président du centre régional de la propriété forestière ou son représentant ;
- Un lieutenant de louveterie ;
- Le président du fonds départemental d'indemnisation des dégâts de sangliers

(FDIDS) ou son représentant ;

- Le chef du service départemental de l'Office de la biodiversité ou son représentant ;

et pour les communes comprenant des terrains relevant du régime forestier (ce qui est le cas pour la commune de Théding) :

- Un représentant de l'Office National des Forêts.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité

- **De désigner** comme membres du conseil municipal qui siègeront au sein de la commission communale (4C (commission consultative communale de chasse))
 - o Président de la Commission : Jean-Paul HILPERT, Maire
 - Membres: M. Tulio PALA, Adjoint au Maire et M. Walter GATTERA, Conseiller Municipal.

L'article L.429-13 du Code de l'Environnement prévoit deux modes de consultation obligatoire des propriétaires à savoir : soit une réunion des propriétaires intéressés soit une consultation écrite.

Le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité**, de recourir à la consultation écrite des propriétaires.

VI <u>DIVERS</u> <u>INFORMATIONS</u>

1. CIMETIERE COMMUNAL - Columbarium

Lors de la réunion de la commission des finances et de la préparation du budget primitif 2023, les membres présents ont été informés du projet d'extension du columbarium. Plusieurs solutions ont été présentées aux membres de la commission qui s'est réunie le 21 avril 2023 à 19h00 salle du Conseil Municipal. Une provision de 52.000 € est prévue au Budget Primitif 2023 pour le columbarium et les travaux annexes (mur du cimetière à restaurer avant installation, fourniture et pose de pavés et du columbarium). Les membres présents à la commission ont pris connaissance des différentes options et ont proposé de retenir le type de columbarium existant à savoir GRANIMOND de Saint-Avold.

2. SENATORIALES

Dans le cadre des prochaines élections sénatoriales de septembre 2023, il y aura lieu de désigner les délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants. Pour la commune de Théding dont la strate démographique est supérieure à 2.500 habitants le nombre de délégués à désigner est de 7 et le nombre de suppléants sera de 4.

3. ATELIERS JEUNES

L'adjoint Tulio PALA fait le point sur les ateliers jeunes prévus au cours de prochaines vacances d'été. Ils auront lieu au cours de la dernière semaine du mois d'août. Les candidatures seront à déposer en mairie jusque fin juin 2023. Une information sera communiquée via Panneau-Pocket. Les personnes qui pourront

postuler devront être âgés au minimum de 16 ans et au maximum de 20 ans. C'est l'association « Moissons Nouvelles » qui se chargera, comme l'année précédente, d'une part de l'examen des candidatures fixées au nombre de 8 et d'autre part de l'encadrement.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h30

Le Maire,		
Jean-Paul HILPERT		